



*Journée Internationale de la Femme
(32^{ème} édition)*

*Les femmes dans un monde de travail en mutation :
Planète 50 - 50 d'ici à 2030*

Que disent les statistiques?



Mars 2017



Institut National de la Statistique

BP : 134 Yaoundé, Tél. : (237) 222 220 445 Fax : (237) 222 232 437

SiteWeb: www.statistics-cameroon.org

SOMMAIRE

A.	APERÇU GENERAL.....	2
B.	DEFIS DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	3
C.	FEMMES ET MONDE DU TRAVAIL EN MUTATION.....	5
	<i>C.1. Femmes et Pauvreté.....</i>	<i>5</i>
	<i>C.2. Femmes et Marché du travail.....</i>	<i>5</i>
	<i>C.3. Femmes et Education.....</i>	<i>8</i>
	<i>C.4. Femmes et Prise de décision.....</i>	<i>11</i>
	<i>C.5. Femmes et Violences.....</i>	<i>14</i>
	<i>C.6. Femmes et Santé.....</i>	<i>15</i>
D.	DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE.....	17

A. APERÇU GENERAL

Tableau 1 : Principaux indicateurs socio-économiques		
Produit intérieur brut à prix courant en 2016 (en milliards de FCFA)		17 957
Taux de croissance du PIB en 2016 (%)		5,3
Taux d'inflation en 2016 (%)		0,9
Seuil de pauvreté monétaire en 2014 (en FCFA)		339 715
Dépense annuelle moyenne de consommation par équivalent-adulte en 2014 (en FCFA)		635 345
Structure de la population en 2005	Homme	49,4%
	Femme	50,6%
Population totale projetée en 2016		22 613 000
Espérance de vie à la naissance en 2011	Ensemble	54,3
	<i>Homme</i>	<i>52,4</i>
	<i>Femme</i>	<i>56,2</i>
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2014 (%)	Ensemble	37,5
	<i>Urbain</i>	<i>8,9</i>
	<i>Rural</i>	<i>56,8</i>
Proportion de chefs de ménage de sexe féminin en 2014 (%)		23,6
Rang selon l'Indicateur du Développement Humain (sur 188 Etats membres des Nations Unies) en 2014		153^{ème}
Rang selon l'Indice d'inégalité du genre (sur 170 Etats membres des Nations Unies) en 2014		132^{ème}
Proportion de femmes travaillant pour leur propre compte ou aides familiales dans le secteur informel non agricole en 2014		84,6

Sources: INS; EDS-MICS, 2011; ECAM 4, 2014; MINFI, DAE (Loi des finances 2017); Note de synthèse sur l'inflation au Cameroun en 2016; MINEPAT, Zoom sur l'Économie Camerounaise, 2014; BUCREP, RGPH 3, 2005; PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain RMDH 2015.

B. DEFIS DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 193 pays membres de l'ONU ont adopté, en septembre 2015, dix sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en cent soixante neuf (169) *cibles*, sur la période 2015-2030. Ces *cibles* sont reprises dans le document de Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique pour la période 2016-2020 (SNDS2016-2020)

N°	Objectif	Définition
ODD ₁	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	<u>Éradication de la pauvreté</u> : sous toutes ses formes et partout dans le monde
ODD ₂	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	<u>Lutte contre la faim</u> : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
ODD ₃	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	<u>Accès à la santé</u> : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
ODD ₄	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<u>Accès à une éducation de qualité</u> : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie
ODD ₅	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	<u>Égalité entre les sexes</u> : parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles
ODD ₆	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	<u>Accès à l'eau salubre et l'assainissement</u> : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement et d'assainissement en eau et assurer une gestion durable des ressources en eau
ODD ₇	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	<u>Recours aux énergies renouvelables</u> : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable
ODD ₈	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	<u>Accès à des emplois décents</u> : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
ODD ₉	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	<u>Innovation et infrastructures</u> : mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
ODD ₁₀	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	<u>Réduction des inégalités</u> : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
ODD ₁₁	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	<u>Villes et communautés durables</u> : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables

Tableau 2 : Objectifs du Développement Durable		
N°	Objectif	Définition
ODD ₁₂	Etablir des modes de consommation et de production durables	<u>Consommation responsable</u> : instaurer des modes de consommation et de production durables
ODD ₁₃	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	<u>Lutte contre le changement climatique</u> : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
ODD ₁₄	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	<u>Protection de la faune et de la flore aquatiques</u> : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
ODD ₁₅	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	<u>Protection de la faune et de la flore terrestres</u> : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
ODD ₁₆	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	<u>Justice et paix</u> : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
ODD ₁₇	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	<u>Partenariats pour les objectifs mondiaux</u> : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

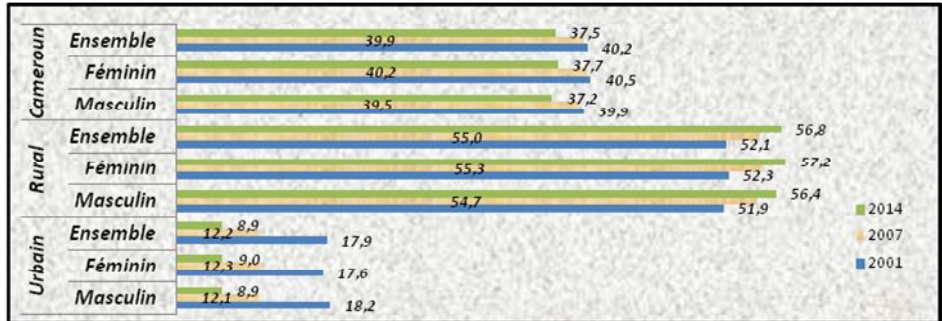
Source : <http://www.unicef.org/>

C. FEMMES ET MONDE DU TRAVAIL EN MUTATION

C.1. Femmes et Pauvreté

- *Seuil de pauvreté* : niveau de revenu en-dessous duquel, il est impossible de s'offrir le panier minimum de biens destinés à la consommation finale d'un adulte.

Graphique 1: Proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté



Sources : INS, ECAM 2, 2001 ; ECAM 3, 2007 et ECAM 4, 2014.

Baisse de la proportion des femmes vivant en-dessous du seuil de pauvreté en milieu urbain. En effet, en milieu urbain, la proportion des femmes pauvres a diminué de 8,6 points passant de 17,6% en 2001 à 9% en 2014.

Par contre, hausse de la proportion des femmes vivant en-dessous du seuil de pauvreté en milieu rural. Dans l'ensemble sur la période 2001-2014, cette proportion a augmenté de 4,9 points en passant respectivement de 52,3% en 2001 à 57,2% en 2014.

C.2. Femmes et Marché du travail

- *Travailleurs indépendants et aides familiaux*

Tableau 3 : Proportion des travailleurs indépendants et des aides familiaux dans la population active occupée de 15-64 ans selon le sexe

	2007			2010			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Proportion (%) de travailleurs indépendants	50,5	50,5	50,5	49,1	51,6	50,3	58,0	63,0	60,4
Proportion (%) de travailleurs aides familiaux	25,7	40,7	33,1	19,6	34,2	26,6	9,3	21,6	15,3

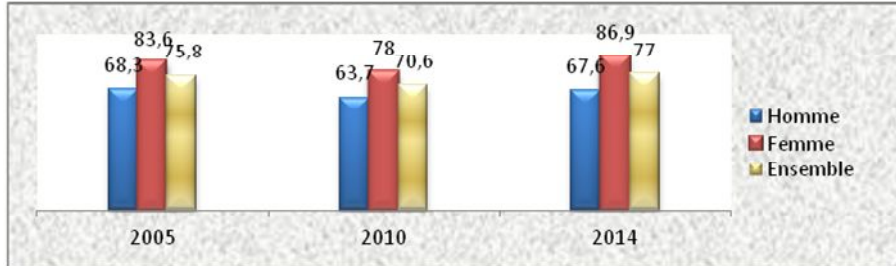
Sources : INS, ECAM 3, 2007 ; EESI 2, 2010 et ECAM 4, 2014.

Les femmes, en majorité, sont des « travailleurs indépendants ». Au niveau national, la proportion de travailleurs indépendants a connu une hausse de 9,9 points entre 2007 et 2014 passant de 50,5% à 60,4%. Cette hausse est surtout imputable aux femmes dont la proportion exerçant comme travailleurs indépendants est passée de 50,5% en 2007 à 63,0% en 2014.

Elles se retrouvent en forte proportion comme « travailleurs aides familiaux ». La proportion des travailleurs aides familiaux de sexe féminin est de 21,6% en 2014, soit plus du double de celle des hommes qui est de 9,3%.

- *Taux de sous-emploi global*

Graphique 2: Taux de sous-emploi global¹ (au sens du BIT)



Sources: INS, EESI 1, 2005 ; EESI 2, 2010 et ECAM 4, 2014.

Forte proportion de femmes en situation de sous-emploi global. L'analyse du taux de sous-emploi global, considéré comme étant l'indicateur pertinent de l'analyse des formes de distorsions existantes sur le marché de travail, montre qu'en 2014, les femmes sont plus touchées que les hommes, soit 86,9% contre 67,6%. Cet écart de 19,3 points, est en aggravation par rapport à 2005 où il était de 15,3 points.

- *Taux d'activité*

Tableau 4 : Taux d'activité selon le milieu de résidence (au sens du BIT)

Milieu de résidence	2005			2007			2010			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Urbain	66,1	51,6	78,8	79,1	64,2	71,6	67,2	52,2	59,5	75,3	59,3	67,1
Rural	80,2	77,4	58,9	91,2	89,5	90,2	79,0	72,6	75,7	80,9	75,4	78,0
Ensemble	74,8	68,3	71,5	86,2	79,5	82,8	74,1	64,2	69,0	78,3	68,2	73,0

Sources: INS, EESI 1, 2005; ECAM 3, 2007 ; EESI 2, 2010 et ECAM 4, 2014.

Quasi-stabilité du taux d'activité chez les femmes, entre 2005 et 2014. Dans l'ensemble, le niveau d'activité a crû de presque 1,5 point entre 2005 et 2014. Cette augmentation résulterait, d'une part, d'une hausse de 3,5 points de l'activité chez les hommes et, d'autre part, d'un statu-quo chez les femmes.

Baisse du niveau d'activité chez les femmes en 2014. Dans l'ensemble, 78,3% d'hommes sont actifs contre seulement 68,2% de femmes. Le niveau d'activité des femmes est nettement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (75,4% contre 59,3%) et l'écart entre les hommes et les femmes est plus important en milieu urbain (75,3% contre 59,3%) qu'en milieu rural, soit (80,9% contre 75,4%).

¹ Le taux de sous-emploi global est le rapport du nombre de chômeurs, et d'actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible), à la population active.

- *Taux de chômage*

Tableau 5 : Taux de chômage selon le milieu de résidence et le sexe (au sens du BIT)

Milieu de résidence	2005			2007			2010			2014		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Urbain	8,8	13,2	10,7	5,3	8,6	6,8	5,8	10,8	8,1	7,1	13,9	10,2
Rural	1,9	1,5	1,7	0,7	0,6	0,6	1,5	1,3	1,4	1,8	3,5	2,7
Ensemble	4,2	4,6	4,4	2,2	3,0	2,6	3,1	4,5	3,8	4,2	7,6	5,9

Sources: INS, EESI 1, 2005; ECAM 3, 2007 ; EESI 2, 2010 et ECAM 4, 2014.

Fortes hausse du taux de chômage chez les femmes en 2014. En effet, près de 8% de femmes sont au chômage² contre seulement 4% d'hommes. Le chômage est un phénomène beaucoup plus urbain que rural, grâce à l'agriculture qui occupe beaucoup de personnes (10,2% contre 2,7%). Le taux de chômage des femmes en milieu rural est faible 3,5% par rapport à celui des femmes en milieu urbain 13,9%.

- *Actifs occupés*

Tableau 6 : Répartition des actifs occupés selon le secteur institutionnel et le sexe

Secteur	2005			2007			2010			2014		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Public	6,7	2,9	4,9	5,7	2,4	4,1	7,2	4,3	5,8	7,6	4,0	5,8
Privé formel	7,5	1,8	4,7	6,9	2,0	4,5	5,3	1,9	3,7	6,4	2,7	4,6
Informel non agricole	34,7	35,7	35,2	30,9	28,5	29,7	38,9	35,9	37,5	42,8	38,9	40,9
Informel agricole	51,0	59,6	55,2	56,5	67,1	61,7	48,5	57,9	53,0	43,3	54,4	48,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources: INS, EESI 1, 2005; ECAM 3, 2007 ; EESI 2, 2010 et ECAM 4, 2014.

Fortes présence des femmes dans le secteur informel agricole. La proportion de femmes actives exerçant dans le secteur informel agricole en 2005 et 2014 se situe respectivement autour de 59,6% et 54,4% contre 51,0% et 43,3% chez les hommes.

Tableau 7.1 : Caractéristiques des actifs occupés de 10 ans ou plus par sexe

	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Age moyen	32,9	33,1	33,0
Années d'études réussies	7,8	7,1	7,5
Durée moyenne dans l'emploi (en années)	8,5	9,7	9,1
Durée moyenne dans l'entreprise (en années)	8,8	9,9	9,3
Taux de salarisation	28,6	11,2	20,2
Taux de pluriactivité	27,7	25,1	26,1

Source : EESI 2, phase 1, 2010, INS

Taux de salarisation deux fois plus bas chez les femmes. Le taux de salarisation au niveau national se situe à 20,2%. Ce taux est beaucoup plus faible chez les femmes (11,2%) que chez les hommes (28,6%).

² Le chômeur au sens du BIT est toute personne sans emploi, n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) lors de la semaine précédant l'enquête, ayant recherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête et se déclarant disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours.

Tableau 7.2 : Répartition des actifs occupés de 10 ans ou plus par CSP, selon le sexe

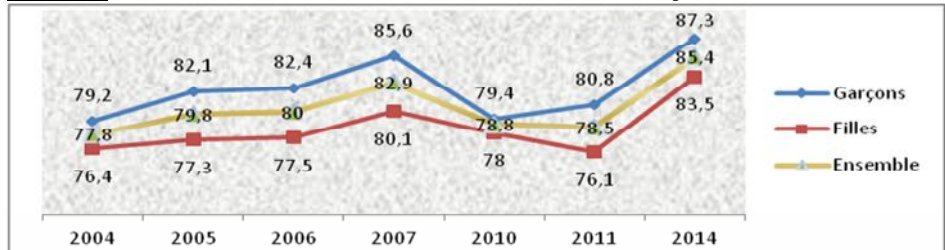
Catégorie socioprofessionnelle	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Cadre	6,5	3,3	5,0
Employé qualifié	14,6	5,8	10,4
Manœuvre	7,5	2,2	5,0
Patron	4,8	1,6	3,3
Travailleur pour propre compte	44,3	50,0	47,0
Aide familiale/apprenti/inclassable	22,3	37,2	29,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : EESI 2, phase 1, 2010, INS

50% de femmes travaillent à leur propre compte en 2010 ; ce qui confirme leur statut de travailleur indépendant. Dans l'ensemble, la structure des emplois par catégorie socioprofessionnelle (CSP) révèle que 47% d'actifs occupés travaillent à leur propre compte et 29,4% sont des aides familiaux ou des apprentis. L'analyse du marché du travail, selon la CSP, laisse apparaître que 50% de femmes travaillent à leur propre compte, 32,7% comme aides familiales ou apprentis et 1,6% de femmes comme patronnes.

C.3. Femmes et Education

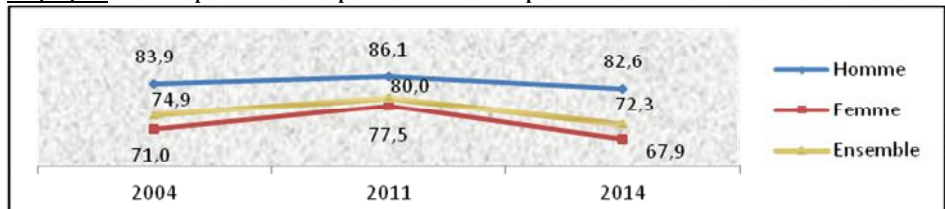
- *Taux de net de scolarisation*

Graphique 3: Evolution du taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans dans le primaire

Sources: INS, EDS 3, 2004; EESI 1, 2005; MICS 3, 2006 ; ECAM 3, 2007 ; EESI 2, 2010 ; EDS-MICS, 2011 et ECAM 4, 2014.

Très forte disparité du taux net de scolarisation selon le sexe de 2004 à 2014. Le taux net de scolarisation dans le primaire est plus élevé chez les garçons que chez les filles. Sur toute la période, cet indicateur se situe en dessous de la moyenne nationale chez les filles.

- *Taux d'alphabétisation*

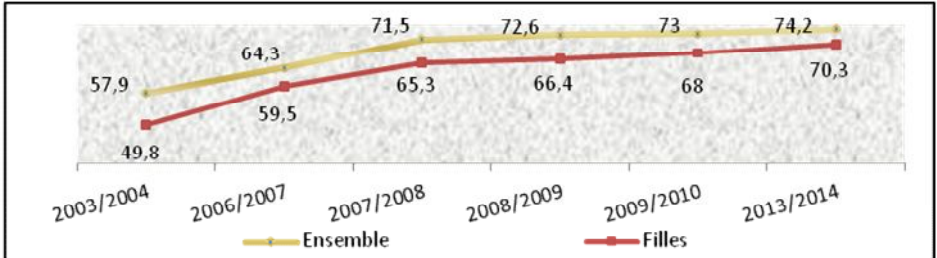
Graphique 4: Taux d'alphabétisation des personnes de 15-24 ans par sexe

Sources: INS, EDS 3, 2004 ; EDS-MICS, 2011 et MICS 5, 2014.

Le taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans entre 2004 et 2014 est de 4 points inférieur à celui des hommes. En effet, l'écart en défaveur des femmes s'est aggravé sur la période passant de 12,9 points en 2004 à 14,7 points en 2014.

- *Taux d'achèvement dans le primaire*

Graphique 5: Evolution du taux d'achèvement dans le primaire par sexe



Sources : INS, Rapport national OMD, 2015.

Hausse du taux d'achèvement au primaire dans l'ensemble au cours de l'année scolaire 2003/2014. Globalement, le taux d'achèvement au primaire connaît une évolution croissante et se situe à 74,2% pour l'année scolaire 2013/2014. Ce taux indique qu'il reste encore environ 26 points pour atteindre la cible fixée à 100% dans les OMD.

Augmentation du taux d'achèvement des filles dans le primaire au cours de l'année scolaire 2003/2014. Selon le sexe, le taux d'achèvement chez les filles suit la même tendance que dans l'ensemble. En effet, ce taux a augmenté de 18,2 points passant de 49,8% à 68% et l'écart par rapport au niveau national s'est considérablement réduit passant de 8,1 points en 2003 à 3,9 points en 2014.

L'amélioration de l'offre à travers entre autres, la poursuite de la politique de contractualisation des enseignants du primaire, la construction de nouvelles salles de classe sont des éléments qui y ont contribué.

- *Indice de parité filles/garçons dans les enseignements primaire et secondaire*

Région d'enquête	Primaire (6-11 ans)			Secondaire (12-18 ans)		
	2007	2010	2014	2007	2010	2014
Douala	1,02	1,00	1,01	1,00	1,01	0,96
Yaoundé	1,00	0,97	0,99	1,10	0,94	0,92
Adamaoua	0,67	1,00	0,92	0,49	0,67	0,69
Centre sans Yaoundé	0,99	0,99	0,98	0,71	0,93	0,87
Est	0,98	0,97	0,97	0,74	0,90	0,86
Extrême-Nord	0,74	1,02	1,00	0,57	0,38	0,85
Littoral sans Douala	1,04	1,03	0,98	1,15	1,26	1,16
Nord	0,76	0,74	0,93	0,52	0,48	0,61
Nord-ouest	1,03	1,01	0,99	1,26	1,04	1,06
Ouest	1,01	1,03	1,00	0,97	1,01	1,12

Tableau 7 : Indice de parité filles/garçons dans les enseignements primaire et secondaire par région et selon le milieu de résidence

Région d'enquête	Primaire (6-11 ans)			Secondaire (12-18 ans)		
	2007	2010	2014	2007	2010	2014
Sud	1,03	0,99	1,00	0,91	0,98	0,92
Sud-ouest	1,01	1,01	1,01	0,95	0,91	1,09
Milieu de résidence						
Urbain	1,00	0,99	0,99	1,03	0,98	0,96
Rural	0,91	0,98	0,98	0,79	0,85	0,94
Ensemble	0,95	0,99	0,99	0,93	0,93	0,98

Sources: INS, ECAM 3, 2007; EESI 2, 2010; ECAM 4, 2014.

Dans l'enseignement primaire de 2007 à 2014, la promotion de la scolarisation de la jeune fille porte ses fruits. En effet, l'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire a sensiblement progressé dans l'ensemble du pays. Il est passé de 95 filles scolarisées pour 100 garçons en 2007 à 99 filles pour 100 garçons en 2014.

Même tendance observée dans l'enseignement secondaire de 2007 à 2014. De même, dans l'enseignement secondaire, cet indice s'est également accru après avoir connu une stabilité entre 2007 et 2010. En effet, il est passé de 93 à 98 filles scolarisées de 12-18 ans scolarisées pour 100 garçons de la même tranche d'âge sur l'ensemble du territoire national.

Cette nette amélioration en matière de scolarisation des filles au primaire est sans doute due à l'initiative de « l'Education Pour Tous » de la Conférence Mondiale sur l'éducation de 1990, que le Cameroun a souscrite en 1991. Cependant, dans la partie septentrionale du pays et à l'Est, cet indice se situe en deçà de la moyenne nationale surtout dans l'enseignement secondaire.

- *Indice de parité filles/garçons dans les Universités d'Etat*

Tableau 8 : Indice de parité filles/garçons dans les Universités d'Etat

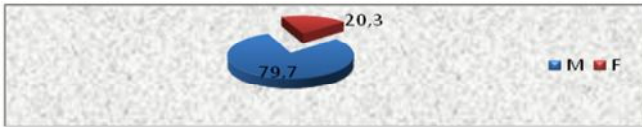
UNIVERSITES	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2013/2014
BUEA	1,04	1,08	1,06	1,05	1,06	0,78	0,95
DOUALA	0,73	0,79	0,77	0,70	0,65	0,73	0,80
DSCHANG	0,68	0,67	0,60	0,52	0,47	0,59	0,67
NGAOUNDERE	0,40	0,42	0,43	0,44	0,40	0,36	0,43
YAOUNDE I	0,74	0,76	0,92	0,73	0,65	0,75	0,88
YAOUNDE II	0,86	0,86	0,85	0,84	0,8	0,84	0,87
MAROUA	//	//	0,41	0,49	0,41	0,42	0,43
BAMENDA	//	//	//	//	0,83	0,97	1,08

Source : MINESUP, Annuaire Statistique de 2014.

Et même dans les Universités d'Etat où l'on observe une croissance de l'effectif de filles. Dans les Universités d'Etat, les effectifs des étudiantes ont significativement augmenté au cours de chaque année académique. Par exemple, à l'université de Bamenda, au cours des années académiques 2010/2011 et 2013/2014, l'indice de parité filles/garçons est respectivement passé de 83 à 108 étudiantes pour 100 étudiants. Donc en 2014, cette université comptait plus de filles que des garçons.

- *Pourcentage de femmes enseignantes dans les Universités d'Etat*

Graphique 6: Pourcentage de femmes enseignantes dans les Universités d'Etat



Source : MINESUP, Annuaire Statistique de 2014.

Faible proportion de femmes enseignantes en 2014. Les enseignants de sexe masculin représentent en moyenne environ 4 fois la proportion des enseignants de sexe féminin et ceci pour tous les grades et quelle que soit l'université. Globalement, on compte 846 femmes pour 4202 hommes. Soit un rapport de masculinité de 4,96 enseignants pour une enseignante.

- *Pourcentage de femmes par grade dans les Universités d'Etat*

Tableau 9 : Pourcentage des femmes par grade dans les Universités d'Etat

Année académique	2007/2008		2008/2009		2010/2011		2011/2012		2012/2013		2013/2014	
	% F	T	% F	T	% F	T	% F	T	% F	T	% F	T
Professeur	5,90	169	7,8	167	3,4	176	7	193	7	205	6,3	222
Maître de conférences	7,70	298	10,4	326	8,3	360	13	440	13	469	11,2	547
Chargé de cours	//	//	19,8	1315	24,3	1404	19	1310	19	1433	19,1	1574
Assistant de cours	23,1	899	//	//	19,4	1230	26	2039	26	2171	23,1	1813
Attaché d'enseignement et de recherche	33,3	165	//	//	//	//	23	99	23	110	//	//
Ensemble	19,3	1553	//	//	19,0	3170	21,0	4081	21,0	4382	20,1	4202

Source : MINESUP, Annuaire Statistique de 2014.

Très peu de femmes enseignant dans les Universités d'Etat sont gradées. Au cours de l'année académique 2013/2014, 20% du personnel enseignant dans les Universités d'Etat sont des femmes. Plus le grade est élevé, plus la proportion de femmes baisse. En 2007/2008, par exemple, la proportion des femmes allait de 33,3% pour le grade d'Attachés d'enseignement et de recherche à 5,9% pour celui de Professeur.

C.4. Femmes et Prise de décision

- *Sénat*

Tableau 10 : Représentativité des femmes au Sénat du Cameroun

Région	Sénateurs élus				Sénateurs nommés			
	Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Adamaoua	1	6	4	4	0	3	0	3
Centre	1	6	4	3	0	3	0	3
Est	3	4	2	5	1	2	0	3
Extrême-Nord	2	5	2	5	0	3	0	3
Littoral	2	5	5	2	0	3	1	2
Nord	2	5	1	6	1	2	0	3
Nord-Ouest	1	6	3	4	0	3	1	2
Ouest	1	6	2	5	0	3	0	3

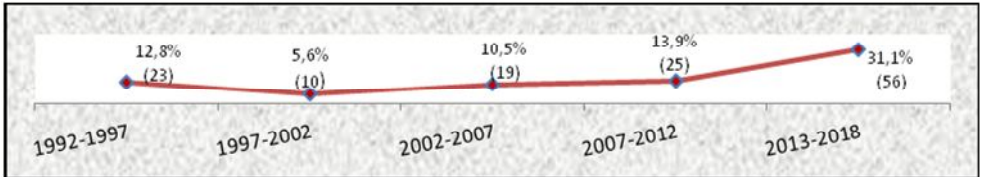
Sud	3	4	3	4	1	2	1	2
Sud-Ouest	2	5	3	4	0	3	1	2
Total	18	52	29	41	3	27	4	26

Sources: Cameroun Tribune n° 10333/6534 du 30 avril 2013 ; Décret présidentiel n° 2013/149 du 08 mai 2013.

Faible représentativité des femmes au Sénat. Selon les résultats issus de la dernière élection sénatoriale, l'on note une faible représentativité des femmes ; elles sont 21 femmes sénatrices titulaires sur un total de 100. Parmi les 70 sénateurs élus, 25,7% sont des femmes, tandis que sur les 30 nommés, 10% sont des femmes.

- **Assemblée Nationale**

Graphique 7: Proportion des sièges occupés à l'Assemblée Nationale par les femmes



Source: Assemblée Nationale.

Forte progression de la proportion de femmes à l'Assemblée Nationale. Au cours des quatre dernières législatures, la proportion des sièges occupés par les femmes n'a cessé de croître. En effet, sur un total de 180 députés, on est passé de 10 au cours de la législature 1997-2002 à 56 femmes députés pour la législature 2013-2018.

- **Fonctions Ministérielles**

Tableau 11 : Proportion de femmes dans les fonctions politiques

Fonction	2001/2002			2007/2009			2009/2010			2011/2014			2015/2016		
	Tot	Fem	% F	Tot	Fem	% F	Tot	Fem	% F	Tot	Fem	% F	Tot	Fem	% F
Premier Ministre	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0,0	1	0	0,0
Vice Premier Ministre	//	//	//	2	0	0	2	0	0	1	0	0,0	1	0	0,0
Ministre d'Etat	7	0	0	3	0	0	3	0	0	2	0	0,0	2	0	0,0
Ministre	22	2	9,1	31	5	16,1	31	5	16,1	34	6	17,6	34	6	17,6
Ministre délégué ¹	3	0	0	8	0	0	9	1	11,1	13	1	7,7	13	2	15,4
Secrétaire d'Etat	12	1	8,3	6	1	16,6	6	1	16,6	10	2	20,0	10	2	20,0
Total	45	3	6,7	51	6	11,8	52	7	13,5	61	9	14,7	61	10	16,4

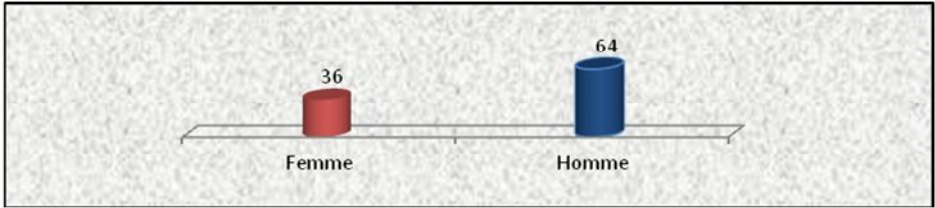
¹Les ministres chargés de mission sont assimilés aux ministres délégués.

Sources: Circulaire N°002/CAB/PR du 27 Avril 2001 ; CT N° 8242/4441 du 9/12/2004 ; CT N° 8930/5129 du 10/09/2007 ; CT N°9381/5582 du 01/07/2010 ; Premier Ministère, Décret N°2011/409 du 09 décembre 2011 ; Présidence de la République, Décret N°2015/434 du 02 octobre 2015

Amélioration de la représentativité des femmes dans le gouvernement, entre 2001 et 2015. En effet, la proportion des femmes dans le Gouvernement est en nette augmentation passant de 6,7% en 2001 à 16,4% en 2015/2016.

- *Pourcentage de femmes dans la fonction publique*

Graphique 8: Pourcentage de femmes dans la fonction publique



Source : MINFI

Les femmes ne représentent que 36% du personnel de la fonction publique en 2014. En effet, la proportion des agents publics hommes représente plus de 2 fois celle des femmes et ce, quel que soit la catégorie et le corps de métier considéré.

- *Exécutifs Municipaux*

Tableau 12 : Répartition des postes de responsabilités occupés par les femmes dans les mairies entre les mandats 2007-2012 et 2013-2018

Poste de responsabilité	Nombre de postes 2007-2012	Nombre de postes occupés par les femmes 2007-2012	Nombre de postes 2013-2018	Nombre de postes occupés par les femmes 2013-2018
Maire	360	22	360	29
1er Adjoint au Maire	360	35	360	72
2e Adjoint au Maire	360	47	360	149
Total	1080	104	1080	250

Source: MINATD, Annuaire Statistique 2013.

Progression de l'effectif des femmes mairies. En effet, entre les mandatures 2007-2012 et 2013-2018, l'effectif des femmes mairies a connu une hausse appréciable, passant de 22 à 29 femmes. Il en est de même de celles qui occupent les postes de 1^{er} ou 2^{ème} Adjoint au Maire dont les effectifs passent respectivement de 35 à 72 femmes et de 47 à 149 femmes.

- *Femmes dans les postes de commandement (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet)*

Tableau 13: Nombre de femmes Préfets et Sous-préfets

Année	2007	2011	2013	2015
Gouverneur	0/10	0/10	0/10	0/10
Préfet	0/58	0/58	1/58	1/58
Sous-préfet	2/360	5/360	7/360	7/360

Sources: MINATD, Annuaire Statistique 2013 ; Décret N° 2013/113 du 22 avril 2013; Décret N° 2013/292 du 06 septembre 2013; Décret N° 2015/335 du 27 juillet 2015.

Représentativité quasi nulle des femmes au poste de préfet. Depuis le Décret N°2013/292 du 06 septembre 2013 portant nomination des Préfets, le corps préfectoral n'enregistre qu'une seule (01) femme sur les 58 Préfets, soit une représentativité de 1,7% !

Même situation s'agissant des femmes Sous-préfets. Depuis le 22 avril 2013, date de nomination par Décret présidentiel des Sous-préfets, le Cameroun compte 7 femmes parmi les 360 Sous-préfets qui exercent leur autorité dans les arrondissements de Ngaoundéré III (Adamaoua), de Gazawa (Extrême-Nord), de Bikok (Centre), de Nkolmetet (Centre), de Somalomo (Est), Garoua III (Nord), Bafoussam III (Ouest).

Tableau 14 : Evolution de la proportion de chefs de ménage (%) selon le sexe et le milieu de résidence

	H		F		H		F		H		F		H		F	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Yaoundé/Douala	75,7	24,3	77,2	22,8	75,8	24,2	72,4	27,6	74,5	25,5	77,2	22,8	71,6	28,4		
Autres villes	74,4	25,6	73,3	26,7	74,0	26,0	72,6	27,4	71,5	28,5	73,4	26,6	69,3	30,7		
Urbain	74,9	25,1	74,3	25,2	74,6	25,4	72,5	27,5	72,7	27,3	75,3	24,7	70,7	29,3		
Rural	77,1	22,9	73,5	26,5	74,2	25,8	75,0	25,0	76,5	23,5	77,2	22,8	72,9	27,1		
Ensemble	76,0	24,0	74,1	25,9	74,4	25,6	74,0	26,0	74,5	25,5	76,1	23,9	71,9	28,1		

Sources: INS, EDS 3, 2004; MICS 3, 2006; ECAM 3, 2007; EESI 2, 2010; EDS-MICS, 2011 et EPC-MILDA, 2013, ECAM 4, 2014.

Entre 2004 et 2014, nombreuses sont les femmes qui assument le rôle de chef de ménage. Sur cette période, en moyenne une femme sur quatre dirige un ménage et ceci quel que soit le milieu de résidence.

C.5. Femmes et Violences

- Femmes et violences physiques

Tableau 15 : Données générales sur la violence physique faite aux femmes

Caractéristique sociodémographique	Pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans		Pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	
	2004	2011	2004	2011
État matrimonial				
Célibataire	46,2	38,5	18,7	18,0
En union	55,4	59,1	55,2	31,7
Divorcée/séparée/veuve	49,5	70,3	46,1	24,6
Milieu de résidence				
Yaoundé/Douala	63,8	53,7	50,9	28,2
Autres villes	50,5	54,7	42,5	23,5
Ensemble urbain	55,8	54,2	45,8	25,5
Rural	48,6	55,0	44,3	29,6
Ensemble	52,5	54,6	45,1	27,4

Sources: INS, EDS 3, 2004 et EDS-MICS, 2011.

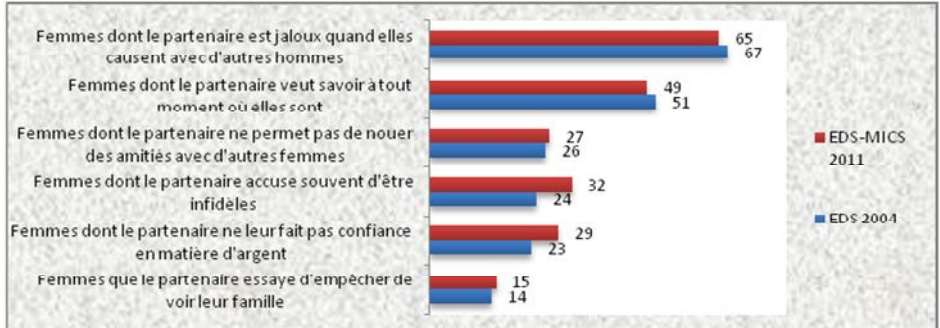
Plus de la moitié des femmes en 2004 (53%) et en 2011 (55%) ont subi des violences physiques, principalement exercées par leur mari/partenaire actuel ou le plus récent.

En 2004 comme en 2011, les violences physiques subies depuis l'âge de 15 ans sont plus observées chez les femmes en union et chez les femmes divorcées/séparées/veuves que chez les célibataires. Selon le milieu de résidence, en 2004, les violences physiques, depuis l'âge de 15 ans, sont plus observées chez les femmes vivant en milieu urbain en général, particulièrement à Yaoundé/Douala. Cependant, en 2011, le phénomène est légèrement plus fréquent en milieu rural.

Le pourcentage de femmes ayant subi une violence physique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête de 2004 et 2011 enregistre une baisse significative passant de 45,1% en 2004 à 27,4% en 2011.

- Femmes et violences psychologiques

Graphique 9: Types de violences psychologiques subies par les femmes de la part de leur partenaire



Sources : INS, EDS 3, 2004 et EDS-MICS, 2011.

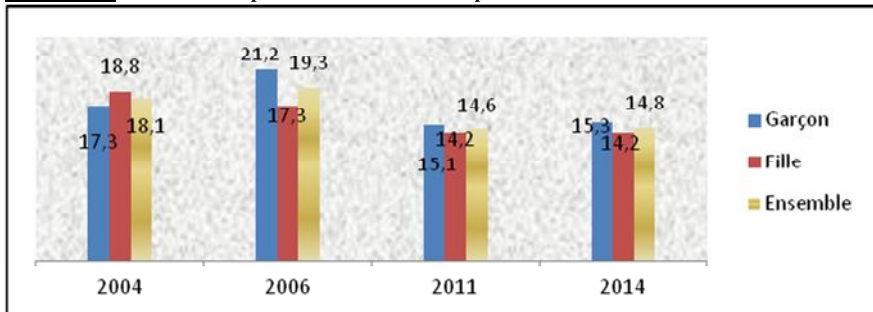
Pour ce qui est des violences psychologiques, plus de la moitié des femmes souffrent d'une attitude possessive de la part de leur partenaire, qui se manifeste à travers le désir de ce dernier de vouloir savoir à tout moment où elles se trouvent et d'être jaloux lorsqu'elles causent avec d'autres hommes.

Même si la proportion des femmes victimes a relativement baissé entre 2004 et 2011, respectivement de 51% à 49%, et de 67% à 65%, le phénomène demeure important. Il en est de même des femmes dont les partenaires ne leur font pas confiance en matière d'argent (23% à 29% entre 2004 et 2011) et de celles accusées d'être infidèles (24% à 32% entre les deux dates).

C.6. Femmes et Santé

- Insuffisance pondérale

Graphique 10: Evolution de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans

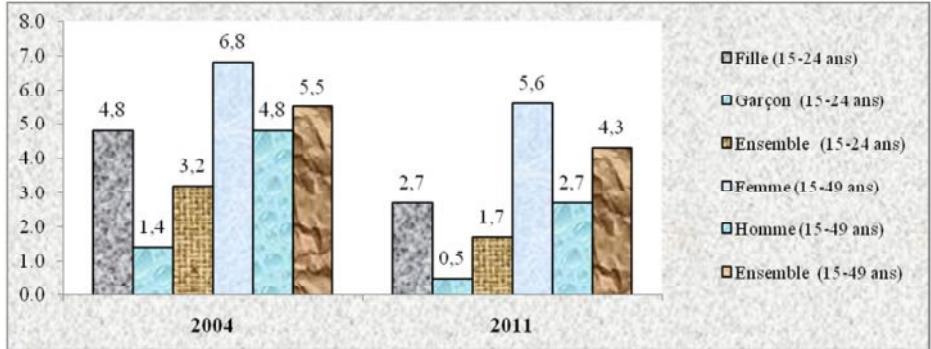


Sources : INS, EDS 3, 2004; MICS 3, 2006; EDS-MICS, 2011 et MICS 5, 2014.

Baisse de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les filles entre 2004 et 2014. En 2014, 14,8% d'enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale modérée. Chez les filles, cet indicateur a régressé de 4,6 points entre 2004 et 2014 passant de 18,8% à 14,2%.

- *Prévalence du VIH*

Graphique 11: Taux de prévalence du VIH



Sources : INS, EDS 3, 2004; et EDS-MICS, 2011.

Régression du taux de prévalence du VIH chez les filles de 15 à 24 ans entre 2004 et 2011. En ce qui concerne la prévalence du VIH, on note une régression du taux de prévalence entre 2004 et 2011, globalement de 5,5% à 4,3% ; bien qu'en 2011, les femmes restent plus touchées que les hommes dans l'ensemble des personnes de 15-49 ans (5,6% contre 2,9%) que parmi les jeunes de 15-24 ans (2,7% contre 0,5%). Chez ces derniers, cette régression est 2,1 point chez les filles contre 0,9 point chez les garçons.

D. DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE

L'acceptation des droits des femmes et des filles doit passer par la signature et la ratification des instruments internationaux pertinents. Le Cameroun a signé et ratifié les conventions ci-dessous.

Tableau 16 : Conventions relatives aux droits de la femme et la fille		
N°	Convention	Date de ratification
1	Déclaration universelle des droits de l'homme	10/12/1948
2	Convention sur les travaux souterrains (femmes), 1935	03/09/1962
3	Convention sur la protection de la maternité, 1919	25/05/1970
4	Convention sur le travail de nuit (femmes), (révisée), 1945	25/05/1970
5	Convention sur le travail de nuit des enfants, (industrie), (révisée), 1945	25/05/1970
6	Convention sur l'égalité de rémunération, 1957	25/05/1970
7	Convention sur la nationalité des femmes mariées, 1958	//
8	Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum et l'enregistrement de mariages	//
9	Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable (Programme-Action 21, chapitre 24)	//
10	Convention sur la protection de la maternité (révisée), 1952	//
11	Convention sur les Droits politiques des femmes, 1954	//
12	Déclaration des Nations Unies relative à l'élimination des violences à l'égard des femmes	1993
13	Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)	10/02/1993
14	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF)	23/08/1994
15	Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999	05/06/2002
16	Protocole facultatif à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF)	2009
17	Charte Africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance	2010
18	Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des femmes (Protocole de Maputo), 2003	28/05/2010
19	Résolution A/C.3/67/21/Rev. relative à l'élimination des mutilations génitales féminines	2012

Source : MINPROFF